

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt six, le trois avril, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M.DUPUIS Christian, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : DUPUIS Christian, MILLON Denise, CHEVALIER Loïc, ALVES Annette, DUVERGER Antoine, DUCHASSIN Emmanuel, PROST Nathalie, MURAT René, URCISSIN Marie Christine, BLANC Julien

Absent et excusée : MATHIAS Sheina

Secrétaire élue pour la séance : Denise MILLON

Date de la convocation : 27 mars 2026

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2026-15/ OBJET : Création des commissions municipales et désignation des membres**

Conformément à l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil.

Toutes les commissions sont présidées de droit par le Maire et un vice-président sera élu pour chacune.

M. le Maire propose au Conseil de créer cinq commissions :

- Voirie- déneigement- chemins de randonnée et fleurissement
- Bâtiments communaux et gîte
- Affaires scolaires et cantine
- Patrimoine forestier
- Finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la création de cinq commissions :

- Voirie- déneigement- chemins de randonnée et fleurissement
- Bâtiments communaux et gîte
- Affaires scolaires et cantine
- Patrimoine forestier
- Finances

- **DECIDE** de composer chaque commission de la façon suivante :

| <b>Commissions</b>                      | <b>Membres</b>   |
|---|--|
| <b>Voirie-déneigement-fleurissement</b> | <b>Loïc CHEVALIER</b> , Christine URCISSIN, Julien BLANC, Nathalie PROST, Emmanuel DUCHASSIN |
| <b>Bâtiments et gîte</b>                | <b>Antoine DUVERGER</b> , Annette ALVES, Nathalie PROST, Sheina MATHIAS, Denise MILLON       |
| <b>Affaires scolaires et cantine</b>    | <b>Annette ALVES</b> , Nathalie PROST, Antoine DUVERGER, Sheina MATHIAS, Denise MILLON       |
| <b>Patrimoine forestier</b>             | <b>René MURAT</b> , Christine URCISSIN, Julien BLANC, Emmanuel DUCHASSIN                     |
| <b>Finances</b>                         | <b>Denise MILLON</b> , Christine URCISSIN, Loïc CHEVALIER, Antoine DUVERGER, René MURAT      |

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus visé  
Affiché et publié le 13 avril 2026

La secrétaire de séance  
Denise MILLON



Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20260403-2026-15-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt six, le trois avril, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M.DUPUIS Christian, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : DUPUIS Christian, MILLON Denise, CHEVALIER Loïc, ALVES Annette, DUVERGER Antoine, DUCHASSIN Emmanuel, PROST Nathalie, MURAT René, URCISSIN Marie Christine, BLANC Julien

Absent et excusée : MATHIAS Sheina

Secrétaire élue pour la séance : Denise MILLON

Date de la convocation : 27 mars 2026

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2026-16/ OBJET : Election des délégués du SIEL-TE Loire**

M. le Maire informe le Conseil que la commune de St Bonnet des Quarts est adhérente au SIEL-TE Loire.

Conformément aux statuts de ce syndicat, chaque commune est représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Il est proposé au Conseil Municipal de désigner :

- Mme MILLON Denise : déléguée titulaire
- M. MURAT René : délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité DESIGNE :

- Mme MILLON Denise : déléguée titulaire
- M. MURAT René : délégué suppléant

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus visé  
Affiché et publié le 13 avril 2026

La secrétaire de séance  
Denise MILLON



Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20260403-2026-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt six, le trois avril, le conseil municipal de la commune de ST BONNET DES QUARTS s'est réuni, en session ordinaire, sous la présidence de M.DUPUIS Christian, Maire, salle de la mairie, à vingt heures

**Etaient présents** : DUPUIS Christian, MILLON Denise, CHEVALIER Loïc, ALVES Annette, DUVERGER Antoine, DUCHASSIN Emmanuel, PROST Nathalie, MURAT René, URCISSIN Marie Christine, BLANC Julien

Absent et excusée : MATHIAS Sheina

Secrétaire élue pour la séance : Denise MILLON

Date de la convocation : 27 mars 2026

Le procès verbal du précédent Conseil Municipal n'appelle aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

**2026-17/ OBJET : Fixation du montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller municipal**

Vu les articles L.2123-23, L.2123-24 et L2123-24-1-du CGCT,

Vu la délibération n° 2026-13 en date du 20 mars 2026 fixant à trois le nombre d'adjoints au maire, dans la limite de 30 % du nombre de conseillers

Considérant que la commune de St Bonnet des Quarts appartient à la strate de moins de 500 habitants

M. le Maire propose à l'assemblée :

1- de fixer l'enveloppe financière mensuelle de la manière suivante :

- L'indemnité du maire, 28,10 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 IM 835)

- Et du produit de 10,89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (IB 1027 IM 835) par le nombre d'adjoints

**Soit 2 497,94 €**

2- que le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et du conseiller délégué titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Maire : 26 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 1<sup>er</sup> adjoint : 9,93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 2<sup>e</sup> adjoint : 9,93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- 3<sup>e</sup> adjoint : 9,93 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- Conseiller délégué : 4,98 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

M. le Maire précise que les indemnités de fonction sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Le Conseil après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la proposition de M. le Maire
- **APPROUVE** le tableau annexe récapitulant les indemnités de fonction des élus locaux
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget 2026

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an sus visé  
Affiché et publié le 13 avril 2026

La secrétaire de séance  
Denise MILLON



Le Maire  
Christian DUPUIS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202038-20260403-2026-17-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2026